

Bilan

BUDGET PARTICIPATIF 2020

CRÉONS
L'AUDE
QUI NOUS
RESSEMBLE

BUDGET PARTICIPATIF 2020

DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE

DU 5 AU 28 JUIN
DANS VOS CANTONS

Calendrier complet
sur aude.fr



ETAPE
01

On définit les règles
ensemble

BUDGET
PARTICIPATIF
2020

CRÉONS L'AUDE QUI NOUS RESSEMBLE

Et vous, que feriez-vous avec

1,5 M€ ?



Je propose mes idées
JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE
sur jeparticipe.aude.fr

BUDGET
PARTICIPATIF
2020

CRÉONS L'AUDE QUI NOUS RESSEMBLE

259 PROJETS
imaginés par les Audois
À vous de choisir !



BUDGET
PARTICIPATIF
2020

CRÉONS L'AUDE QUI NOUS RESSEMBLE

DECouvrez LES PROJETS LAUREATS
EN DIRECT SUR FACEBOOK
Mercredi 16 septembre 2020 à 17h00.



BUDGET
PARTICIPATIF
2020

CRÉONS L'AUDE QUI NOUS RESSEMBLE

Projet financé à 100 %
PAR LE BUDGET PARTICIPATIF
DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE

PLAN DU DOCUMENT

Préambule : Rappel des différentes étapes de la démarche

1. LES GRANDES ETAPES DU BUDGET PARTICIPATIF *page 5*

- 1.1. Phase 1 : la définition du cadre de mai à juillet 2019
- 1.2. Phase 2 : la collecte des idées de septembre à décembre
- 1.3. Phase 3 : l'accompagnement de l'idée au projet : 15 janvier à fin avril
- 1.4. Phase 4 : la campagne et le vote des Audois : juin à septembre 2020

2. LES MOYENS MOBILISES *page 16*

- 2.1. Une équipe projet
- 2.2. Les aspects budgétaires
- 2.3. Une campagne de communication

3. LA COMMISSION DE SUIVI AU CŒUR DU PROJET *page 19*

4. L'ANALYSE DES IDEES ET DES PROJETS *page 22*

- 4.1. Analyse par catégorie
- 4.2. Analyse territoriale
- 4.3. Analyse thématique
- 4.4. Analyse financière

5. LES VOTES *page 31*

6. LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DU BUDGET PARTICIPATIF *page 36*

- 6.1. Un bilan construit avec la commission de suivi
- 6.2. Le retour des porteurs de projets
- 6.3. Les premières pistes préconisations

PREAMBULE : rappel des différentes étapes de la démarche

Phase 1 : définition du cadre (mai à juillet 2019)

- élaboration du règlement avec les Audois (20 réunions publiques et 2500 réponses au questionnaire en ligne)
- 10 juillet : Adoption du règlement en Session et tirage au sort des volontaires / commission de suivi

Phase 2 : collecte des idées (septembre à décembre 2019)

- ouverture de la plateforme
- une trentaine de réunions d'information (une par canton et des réunions par thème)
- structuration de l'équipe projet (réunion hebdomadaire : tous les mercredis)
- installation de la commission de suivi (réunion mensuelle : 4 réunions)
- 15 décembre : 800 idées déposées

Phase 3 : accompagnement de l'idée au projet (janvier à mai 2020)

- Prise de contact avec tous les porteurs d'idée (faisabilité technique, juridique, identification du MO), mobilisation des services, etc.
- Mai - juin : validation de la liste des projets qui seront soumis au vote avec la commission de suivi
- Fin juin : établissement de la liste des 259 projets soumis au vote

Phase 4 : campagne et vote des Audois (juin à septembre 2020)

- 15 juillet au 15 septembre : campagne et vote uniquement dématérialisée
- 16 septembre : dépouillement et annonce des résultats sur Facebook live
- 25 septembre : Session pour acter la liste des 31 lauréats

Phase 5 : évaluation et suivi (à partir d'octobre 2020)

- Depuis octobre : étude de chaque projet (faisabilité technique juridique financière, passage en CP des attributions ...), mise en place des conventions
- Suivi des porteurs de projets qui ont été soutenus
- Bilan et évaluation

1. LES GRANDES ETAPES DU BUDGET PARTICIPATIF

1.1. Phase 1 : définition du cadre de mai à juillet 2019

Suite une rencontre avec le Département du Gers qui a été le premier département à mettre en place un budget participatif, les élus départementaux ont décidé de lancer un budget participatif pour l'Aude dans le cadre de la politique départementale de démocratie participative.

Après plusieurs rencontres, ils ont défini le cadre général dans lequel ce BP devait s'inscrire :

- Un budget de 1,5 million d'euros en 2020 pour accompagner des projets d'investissement qui seront réalisés dans l'Aude
- Des projets proposés par les Audois, votés par les Audois
- Des projets financés en totalité par le Département. Une exception est envisageable dans le cas où un projet présenté aurait reçu d'autres financements, le Budget participatif pourra alors intervenir en complément.
- Des projets réalisables dans l'année suivant le vote
- Des projets d'intérêt général, laïques et non discriminatoires

A partir de ces éléments de cadrage, la concertation a été engagée sur la première phase autour de la définition des règles du budget participatif. Cette concertation a pris plusieurs formes durant les mois de mai et juin 2019.

Après une réunion de lancement le 09 mai (environ 200 participants), 20 réunions ont été animées par les conseillers départementaux (1 500 participants) sur le mois de juin, pour échanger avec la population sur les modalités du budget participatif.

En parallèle un questionnaire en ligne, reprenant les mêmes thèmes, a été ouvert.



Les Audois ont ainsi pu s'exprimer sur :

- Les types de projet à inscrire dans ce budget avec des questionnements divers : qui peut proposer une idée, quels domaines seront concernés (tout ou partie des compétences du Département), faut-il fixer un montant maximum par projet, etc.
- La définition des règles concernant le vote : les participants au vote, les lieux et les modalités de vote, le nombre de projets pour lesquels chaque votant pourra s'exprimer, la nécessité ou pas de fixer des règles sur la répartition géographique des projets, etc.

Ce sont 2 462 questionnaires qui ont été complétés.

Le règlement adopté à la Session a été élaboré à partir des résultats de cette enquête :

10 juillet 2019 : adoption du règlement

Extrait des résultats de l'enquête en ligne



Le règlement adopté prévoyait que la commission de suivi serait chargée de construire les propositions d'adaptation du règlement concernant « l'équité géographique et territoriale ».

10 juillet 2019 : validation de la composition de la commission de suivi

Afin de garantir l'implication des Audois tout au long du dispositif, il a été décidé de constituer une instance de gouvernance participative pour assurer le suivi du projet : la « commission de suivi ». Ainsi les personnes volontaires ont été invitées à s'inscrire pour participer au tirage au sort si elles souhaitaient siéger dans cette instance.

Le rôle de la commission de suivi :

- assurer le suivi de la démarche
- garantir la bonne conduite du projet
- évaluer la démarche in fine

Sa composition : 18 membres titulaires et 18 membres suppléants avec un respect de la parité femmes-hommes

- 6 élus départementaux
- 6 membres des instances consultatives : Comité Economique Social et Environnemental, Conseil Départemental des Jeunes, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.
- 6 citoyens tirés au sort parmi celles et ceux qui auront manifesté leur intérêt avant le 30 juin 2019

10 septembre 2019 : installation de la commission de suivi



1.2. Phase 2 : la collecte des idées du 07 septembre au 15 décembre 2019

Toutes les idées ont été déposées par le biais d'un formulaire unique soit de manière dématérialisée soit en version papier.

Des urnes ont été installées sur les sites d'accueil du public du Département : siège, antennes, lieux culturels, ...

Toutes les idées ont été saisies sur la plateforme dédiée au budget participatif

The image shows a form titled "JE DÉPOSE UNE IDÉE" (I submit an idea). It includes instructions on how to submit the form (via mail to the departmental council or online at jepartitope.aude.fr). The form fields are as follows:

- INTITULÉ DE MON PROJET**: A line for the project title.
- Mon projet concerne la protection de l'environnement ou le développement durable :
 - Oui
 - Non
- PORTEUR DU PROJET (MENTIONS OBLIGATOIRES)**:
 - Collectif ou Individuel
 - Nom :
 - Prénom :
 - Adresse :
 - CP / Ville :
 - Mail :
 - Téléphone :
- LOCALISATION DU PROJET**: A line for the location.
- OBJECTIFS DE MON PROJET**: A line for the objectives.
- DESCRIPTION DE MON PROJET**: A large area with horizontal lines for the project description.
- Avez-vous une estimation du budget nécessaire? Si oui, indiquez-en le montant:

A. La modération des idées

Quand une idée est saisie sur la plate-forme elle n'apparaît pas immédiatement en ligne. Le groupe projet a assuré « la modération des idées » : il s'agissait de vérifier leur conformité par rapport aux grands principes du règlement : intérêt général, laïcité, non-discrimination, projet d'investissement ...

Les idées étaient classées en 3 catégories :

- Idées à mettre en ligne : relecture / correction / ajout d'illustrations.
- Idées en attente de complément d'informations
- Idées non éligibles

Pour chaque idée, un référent a été identifié dans le groupe projet. Chaque référent a rappelé en priorité les porteurs d'idées pour lesquelles nous avons besoin d'informations complémentaires pour déterminer leur éligibilité.

Toutes les idées qui nécessitaient un arbitrage, ont été présentées à la commission de suivi du budget participatif.

Pour les idées non éligibles : le référent a pris contact avec le porteur d'idée pour expliciter le motif et l'orienter si nécessaire vers d'autres dispositifs.

Pour les idées éligibles, la prise de contact est intervenue dans la phase d'accompagnement de l'idée au projet après le 15 décembre.

B. La mobilisation pour collecter des idées

- La campagne de communication

En parallèle de la campagne de communication (web, Audemag, affichage, réseaux sociaux, PQR), plusieurs rencontres ont été organisées pour mobiliser les Audois :

- Des rencontres territorialisées par canton (17 réunions)



- Présence sur des forums des associations : Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary
- Des réunions thématiques

	Date	Lieu
Acteurs sportifs Format atelier	Mercredi 30 octobre 18h30	Carcassonne
	Mercredi 06 novembre 18h30	Narbonne antenne
Acteurs du social Format atelier	Lundi 18 novembre 17h30	Carcassonne Plateau
	Mercredi 13 novembre 18h	Narbonne Antenne
Acteurs jeunesse et éducation populaire Format permanence	Jeudi 31 octobre 16h -18h	Carcassonne ACTICITY
	Mardi 29 octobre 16h -18h	Narbonne ACTICITY
Information des agents Format 11h30-14h30	Jeudi 10 octobre	Carcassonne
	Jeudi 17 octobre	Limoux
	Mardi 24 octobre	Carcassonne
	Mardi 22 octobre	Narbonne
Les associations culturelles	ARTS VIVANTS 11 a relayé les informations dans sa lettre mensuelle	
Les associations environnementales	le réseau GE AUDE a relayé les informations auprès de ses différents réseaux	

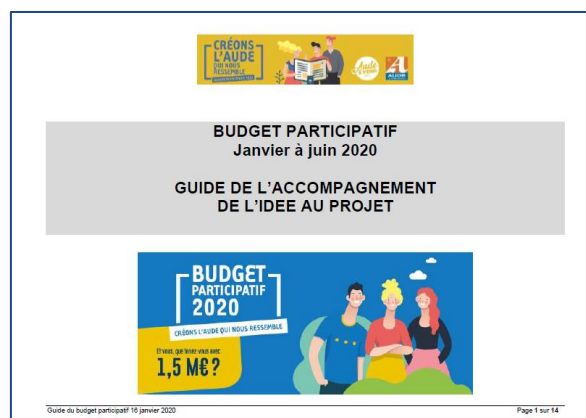
Une sensibilisation en interne : publications régulières dans l'intranaude, numéro spécial de « Collectif(s) » et des permanences pour informer les agents entre 12h et 14h sur les sites départementaux



Fin décembre 2019, près de 800 idées avaient été déposées par les Audois

1. Phase 3 : l'accompagnement de l'idée au projet : 15 janvier à fin avril

Elaboration d'un guide de l'accompagnement des porteurs d'idées



« Accompagner un porteur d'idée jusqu'à ce que son idée devienne un projet éligible »

- Conseiller pour concrétiser son idée et qu'elle remplisse les critères établis
- L'alerter sur les points potentiellement bloquants
- Le mettre en relation avec les personnes ressources
- Recueillir et vérifier les documents
- Proposer des ajustements pour que le projet soit viable
- L'aider à identifier un maître d'ouvrage potentiel
- L'aider à estimer les coûts de fonctionnement du projet (entretien, petites fournitures, conditions de sécurité...)
- L'accompagner pour faire le lien avec la commune si cela est nécessaire pour la réalisation du projet

L'équipe projet a accompagné les 600 porteurs d'idées identifiées comme « éligibles ». Ce travail a été conduit en lien avec les directions et services de la collectivité pour avis technique, échange et recueil d'éléments pour apporter des réponses argumentées aux porteurs de projet.

Les idées nécessitant un arbitrage ont été soumises à la commission de suivi. En parallèle à ce travail d'accompagnement, les projets ont été mis en ligne sur la plateforme au fur et à mesure.

Il est à noter que la crise sanitaire et le confinement ont particulièrement complexifié cette phase.

1.4. Phase 4 : campagne et vote de juin à septembre 2020

A. Les modalités de vote et de désignation des lauréats

Les modalités de vote ont été proposées par la commission de suivi et entérinées par la commission permanente du Département

- Propositions de la **commission de suivi du 18 décembre 2019** concernant le nombre de voix par électeur et la pondération pour assurer une équité territoriale : **actées par la CP du 20 avril 2020**
- Proposition de la **commission de suivi du 7 mai 2020** compte tenu de la crise sanitaire et du confinement, la commission a proposé de maintenir le vote pour les projets du budget participatif en le limitant au vote par voie électronique et en le décalant sur la période du 15 juillet au 15 septembre 2020 : **actées par la CP du 18 juin 2020**

« Suite à la consultation des Audois, une attente forte avait été exprimée afin que les modalités de vote puissent veiller à :

- un juste équilibre entre territoires ruraux et espaces urbains et donner les mêmes chances à chaque projet d'être retenu en modérant les déséquilibres démographiques et géographiques.
- ce que le budget participatif permette la réalisation de projets dans le domaine de l'environnement
- donner la possibilité à chacun de pouvoir voter pour plusieurs projets différents

Afin de répondre à ces attentes et dans un souci de transparence, les modalités de détermination des votes ont été travaillées par la commission de suivi qui s'est réunie tous les mois entre septembre et décembre 2019.

Concernant le critère permettant de garantir un équilibre rural - urbain, la commission a analysé la répartition de la population et a réalisé plusieurs simulations. A l'issue de ces échanges, les membres de la commission ont fait le choix de retenir le seuil de 3000 habitants pour distinguer les projets dits « ruraux » des projets dits « urbains ». Il y a autant d'habitants dans l'Aude qui résident dans une commune de moins de 3000 habitants que dans une commune de plus de 3000 habitants. Ainsi ce seuil permet de prendre en compte les projets des communes rurales tout en s'assurant de la réalité de la répartition des habitants de l'Aude sur le territoire départemental.

Par ailleurs, les membres de la commission ont souhaité que les modalités de vote restent le plus simple possible afin de favoriser la participation du plus grand nombre. La pondération interviendra à l'issue du dépouillement selon les règles suivantes.

Chaque électeur dispose de 4 voix, pour que son bulletin soit valable il doit voter pour 4 projets différents. La liste des projets soumis au vote est classée en 4 catégories :

- projets environnementaux
- projets des communes de moins de 3 000 habitants
- projets des communes de plus de 3 000 habitants
- projets d'envergure départementale

A l'issue du dépouillement, les projets sont classés par ordre décroissant du nombre de voix. La désignation des lauréats ne sera pas seulement déterminée par le nombre de voix, le résultat sera pondéré par les critères suivants :

- que 300 000 € soient mobilisés pour des projets dits environnementaux
- qu'il y ait autant de projets dans les communes de moins de 3 000 que de plus de 3 000 habitants (les projets départementaux ayant été isolés). La commission a précisé que cette répartition devait se rapprocher des 50 % mais qu'une répartition de l'ordre de 45% et 55 % restait acceptable.

La désignation des lauréats sera établie après vérification des critères précités sur la globalité de l'enveloppe du budget participatif.

B. La préparation du vote

A l'issue de l'accompagnement pour transformer les idées en projets réalisables, une liste a été établie par l'équipe projet et soumise à l'avis de la commission de suivi. Seuls les projets pour lesquels l'équipe technique avait identifié des arbitrages nécessaires ont été abordés avec la commission de suivi.

C. Mise en ligne des projets

Les projets validés ont été mis en ligne par les référents en lien avec les porteurs pour affiner la présentation du projet. Le classement par thème a été simplifié et le nombre de catégorie réduit. Le site a été adapté avec le prestataire pour mettre en place le vote.

D. Accompagnement des porteurs de projets pour la campagne de vote

Une session sous forme de webinaire a été organisée pour « accompagner et former » les porteurs de projets aux outils de la campagne numérique : le 10 juillet 2020 (environ 160 connexions).

Intitulé : Porteurs de projets du budget participatif, comment communiquer sur votre projet



Ce webinaire et les outils ont été mis à disposition des porteurs de projet tout au long de la campagne de vote sur la plateforme :

- Le diaporama présenté
- Le replay du webinaire
- Les « règles d'or » des différents réseaux sociaux
- Les visuels utilisables pour les réseaux sociaux, la signature email et l'affiche

Plusieurs modalités de mobilisation pour le vote initialement prévues n'ont pas pu être mises en œuvre en raison de la crise sanitaire :

- Le vote papier : mise en place des urnes dans les mairies, présence sur des événements, organisation de permanence dans des lieux d'accueil du public ...
- La réalisation d'un catalogue PDF et papier des 259 projets
- L'organisation d'une journée de rencontre avec l'ensemble des porteurs de projet : remise d'un « kit communication » (photos, gabarit d'affiche et de tract, communication réseau sociaux, etc.). L'objectif était de donner aux porteurs de projets tous les moyens matériels nécessaires pour faire campagne et leur expliquer le déroulement du vote.

E. Campagne de vote

A compter du 15 juillet, le vote a été ouvert permettant à chaque Audois de plus de 16 ans de participer au vote.

Les 259 projets en ligne pouvaient être consultés :

- Par **thématique** (environnement, solidarité, éducation-jeunesse, sports, culture, patrimoine et tourisme)
- Par **localisation**
- Ils pouvaient également être affichés sous forme de **liste**.

Pour chaque projet un **mode de présentation unique** :

- Titre
- Photo
- Nom du porteur
- Montant de la dépense
- Catégorie de rattachement :
 - * projet d'envergure départementale
 - * projet dans une commune de moins de 3000 habitants
 - * projet dans une commune de plus de 3000 habitants.

- *Mode d'emploi sur la plateforme* :
<https://jeparticipe.aude.fr/page/comment-voter>
- *Diffusion d'un « tuto » aux porteurs de projets*



Malgré les supports sur le site et les « tutos » réalisés sur « comment voter », de nombreuses personnes ont exprimé des difficultés pour finaliser leur vote qui portaient principalement sur :

- les difficultés d'accès au numérique (débit trop faible, « pas à l'aise » avec l'outil informatique, ...)
- l'obligation de choisir 4 projets différents pour valider son vote a souvent été soulignée comme une contrainte trop importante.
- la prise de connaissance de 259 projets de « manière dématérialisée »

F. Le dépouillement et l'annonce des résultats

Le 16 septembre, le prestataire de la plateforme a transmis le fichier du résultat des votes sur lequel un travail de vérification a été effectué. Ces opérations ont été réalisées en présence des membres de la commission de suivi.

A l'issue, les modalités de pondération décidées par la commission de suivi ont été appliquées pour désigner les lauréats.

G. L'annonce des résultats

Les conditions sanitaires ne permettant pas de réunir les porteurs de projet, l'annonce des résultats a été diffusée sur Facebook live.

La Présidente et la vice-Présidente en charge de la démocratie et de la participation citoyenne ont présenté la liste des lauréats en présence des membres de la commission de suivi.

A l'issue de ces annonces, un email a été adressé à chacun des porteurs de projet pour les informer du résultat. Ils ont également été destinataire du classement des 259 projets avec le nombre de voix obtenus. La liste des lauréats a également été mise en ligne sur la plateforme.

CITOYENNETÉ

Budget participatif : « Il n'y a qu'un seul gagnant, c'est le Département »

Ce mercredi 16 septembre, à l'issue de deux mois de vote, le résultat du budget participatif porté par le Département de l'Aude a été annoncé. Au total, 51 projets ont été retenus, pour un montant total de 1 473 294 €.

Finalement, il n'y a qu'un seul gagnant, et c'est le département de l'Aude. Tous ces projets vont améliorer la vie quotidienne du territoire », souligne Hélène Sandragné, présidente du conseil départemental ce mercredi 16 septembre, en préambule de l'annonce des projets lauréats du budget participatif du Département.

Du 15 juillet au 15 septembre, les Audois devaient voter pour l'un des 259 projets présélectionnés parmi 800 propositions, lorsque l'initiative a été lancée il y a un an. Après une journée à dépouiller les 11 144 votes, exclusivement numériques au vu de la situation sanitaire, Valérie Dumontier, vice-présidente du conseil

des Audois, a déclaré qu'il n'y avait pas de vaincu. « Il n'y a qu'un seul gagnant, c'est le département de l'Aude. Tous ces projets vont améliorer la vie quotidienne du territoire », souligne Hélène Sandragné, présidente du conseil départemental ce mercredi 16 septembre, en préambule de l'annonce des projets lauréats du budget participatif du Département.

Un an pour concrétiser les projets sélectionnés. Un résultat très satisfaisant, surtout pour les porteurs de projets qui ont vu leur initiative être retenue par leurs compatriotes.

Au moins 300 000 € devaient être attribués à des projets de portée environnementale.



Les résultats ont été présentés par Jacques Galantus, Valérie Dumontier, Hélène Sandragné et Carole Ortiz. (P. B. / A. A.)

2. LES MOYENS MOBILISES

2.1. Une équipe projet

Afin de mener à bien ce projet, une équipe projet a été constituée mobilisant des agents de différentes directions sur une partie de leur temps de travail :

- La directrice de projet pilotage et démocratie participative
- Un chargé de missions cabinet
- Les 3 chefs de projets territoriaux
- Un chargé de mission DGA SH
- Un agent de la cellule d'aide aux communes
- La chargée de mission jeunesse
- 2 services civiques ont également été recrutés entre octobre 2019 et juin 2020 pour participer au projet

Par ailleurs, des échanges réguliers ont été organisés avec les directions de la communication et des affaires juridiques. Enfin dans le cadre de l'instruction des idées, ce sont l'ensemble des services qui ont été sollicités pour l'analyse technique des projets.

Les missions de l'équipe projet ont été conduites sous le pilotage de la vice-présidente en charge de la commission démocratie et participation citoyenne :

- Accompagnement des porteurs d'idées
- Gestion de la plateforme dédiée
- Organisation de l'information interne et externe (rencontres à mettre en place, animation, etc.)
- Préparation de la commission de suivi,
- Gestion de l'adresse email budgetparticipatif@audefr
- Conduite du bilan évaluatif

2.2. Les aspects budgétaires

En plus de la dépense d'investissement de 1,5 M€ pour financer les projets lauréats, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement :

- Le temps de travail (équipe projet et appui deux services civiques)
- Les prestations en lien avec la communication
- La mise en place de la plateforme

2.3. Une campagne de communication

- Un livret diffusé à 17 000 exemplaires
- Un kit pour les communes
- Des campagnes d'affichage
- La PLV (réunions, forums)
- Des campagnes numériques : face book, tweeter, Instagram ...
- Une présence dans la presse avec un relais important des porteurs de projets et des insertions presse
- Supports vidéos
- AUDEMAG : des pages régulières dans les différents numéros du journal tout au long du projet



3. LA COMMISSION DE SUIVI AU CŒUR DU PROJET

Afin de garantir l'implication des Audois tout au long du dispositif, il a été décidé de constituer une instance de gouvernance participative pour assurer le suivi du projet : la « commission de suivi ».

Le rôle de la commission de suivi :

- assurer le suivi de la démarche
- garantir la bonne conduite du projet
- évaluer la démarche in fine

A chaque réunion l'ensemble des membres titulaires et suppléants ont été invités soit 36 membres.

11 rencontres de la commission de suivi entre septembre 2019 et octobre 2020.

Ci-après le récapitulatif des ordres du jour et des présents.

Date	Objet	Nombre de participants
10 septembre 2019	<p align="center">Cadre de fonctionnement global</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des membres de la commission • Rappel du règlement du budget participatif, • Echanges sur le rôle de la commission • Présentation de la plateforme en ligne de dépôt des idées et de vote • Calendrier des prochaines rencontres 	26
23 octobre 2019	<p align="center">Les règles de vote et examen des idées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la liste des idées reçues pour le budget participatif • Avis de la commission sur les idées soulevant des questionnements / au lien avec les communes • Echanges et propositions autour de la définition du critère de vote permettant de garantir l'équilibre rural / urbain 	14
20 novembre 2019	<p align="center">Examen des idées et travail sur les règles du vote</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis de la commission sur les idées soulevant des questionnements • Echanges et proposition autour de la définition du critère de vote 	16
18 décembre 2019	<p align="center">Présentation des idées et les modalités de vote</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echanges sur les idées en lien avec les communes • Les modalités de votes 	16
19 février 2020	<p align="center">Les modalités d'accompagnement et le calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement de l'idée au projet : modalités et état d'avancement • Les prochaines étapes du budget participatif : calendrier • Les modalités de vote 	13
07 Mai 2020	Quelle suite au budget participatif ? (visio)	16
15 juin 2020	Validation de la liste des projets à soumettre au vote La stratégie de communication	20
08 juillet	Conférence de presse de lancement du vote	9
17 juillet 2020	Affichage du nombre de votes par projet en ligne (Consultation écrite)	17
16 septembre 2020	Dépouillement et annonce des résultats	15
20 octobre 2020	Préparation du bilan évaluation du BP et modalité de suivi des lauréats	13

Une mobilisation continue sur toute la durée du dispositif

Nombre de participants à chaque rencontre									
	10/09/19	23/10/19	20/11/19	18/12/19	19/02/20	07/05/20	15/06/20	16/09/20	20/10/20
Citoyens tirage au sort	8	5	5	6	5	6	7	2	5
Instance (CESE, CDJ, DCA)	8	4	6	5	4	5	9	6	5
Elus département aux	10	5	5	5	4	5	4	7	3
TOTAL	26	14	16	16	13	16	20	15	13

A chaque réunion, les idées et projets nécessitant un arbitrage ont été présentés à la commission de suivi.

Depuis novembre 2020, la commission a poursuivi son travail plus spécifiquement centré sur l'évaluation du dispositif et l'élaboration de recommandations pour faire évoluer le prochain budget participatif.

4. L'ANALYSE DES IDEES ET DES PROJETS : LES DONNEES QUANTITATIVES

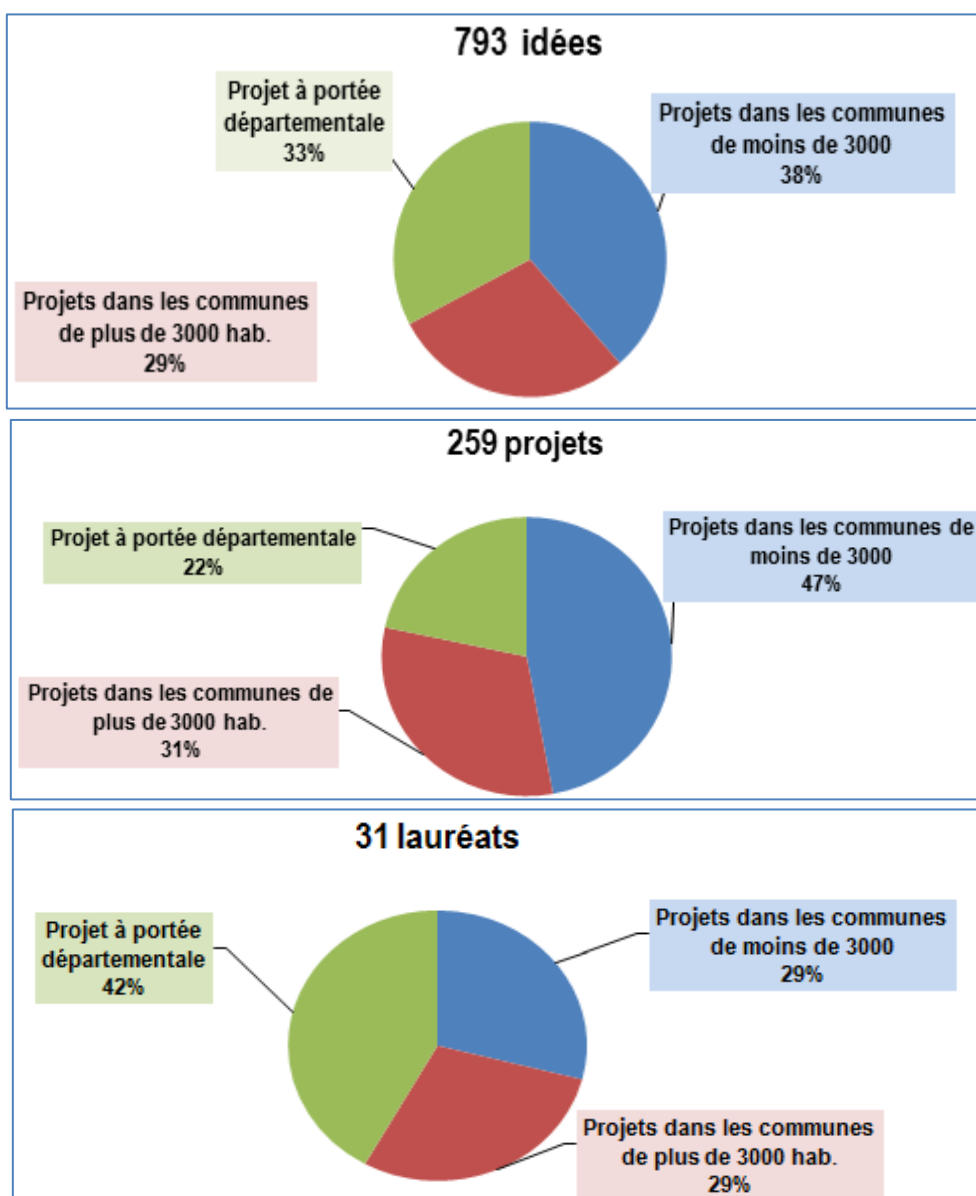
Les éléments ci-après portent sur la comparaison des données relatives aux idées aux 3 phases du budget participatif :

- Au 15 décembre 2019 : à l'issue de la phase du dépôt d'idées (793 idées)
- Au 30 juin 2020 : à l'issue de l'accompagnement des idées au projet (259 projets)
- Au 16 septembre 2020 : à l'issue du vote (31 lauréats)

4.1. Analyse par catégorie

Répartition des idées par typologie / à la pondération du vote						
Catégorie	793 idées		259 projets		31 lauréats	
Projets dans les communes de moins de 3000 hab.	306	39%	122	47%	9	29%
Projets dans les communes de plus de 3000 hab.	227	29%	81	31%	9	29%
Projet à portée départementale	260	33%	56	22%	13	42%
	793		259		31	

Si au dépôt des idées, il y avait une répartition assez équilibrée entre les 3 catégories, à l'issue du vote on observe une surreprésentation des projets d'envergure départementale

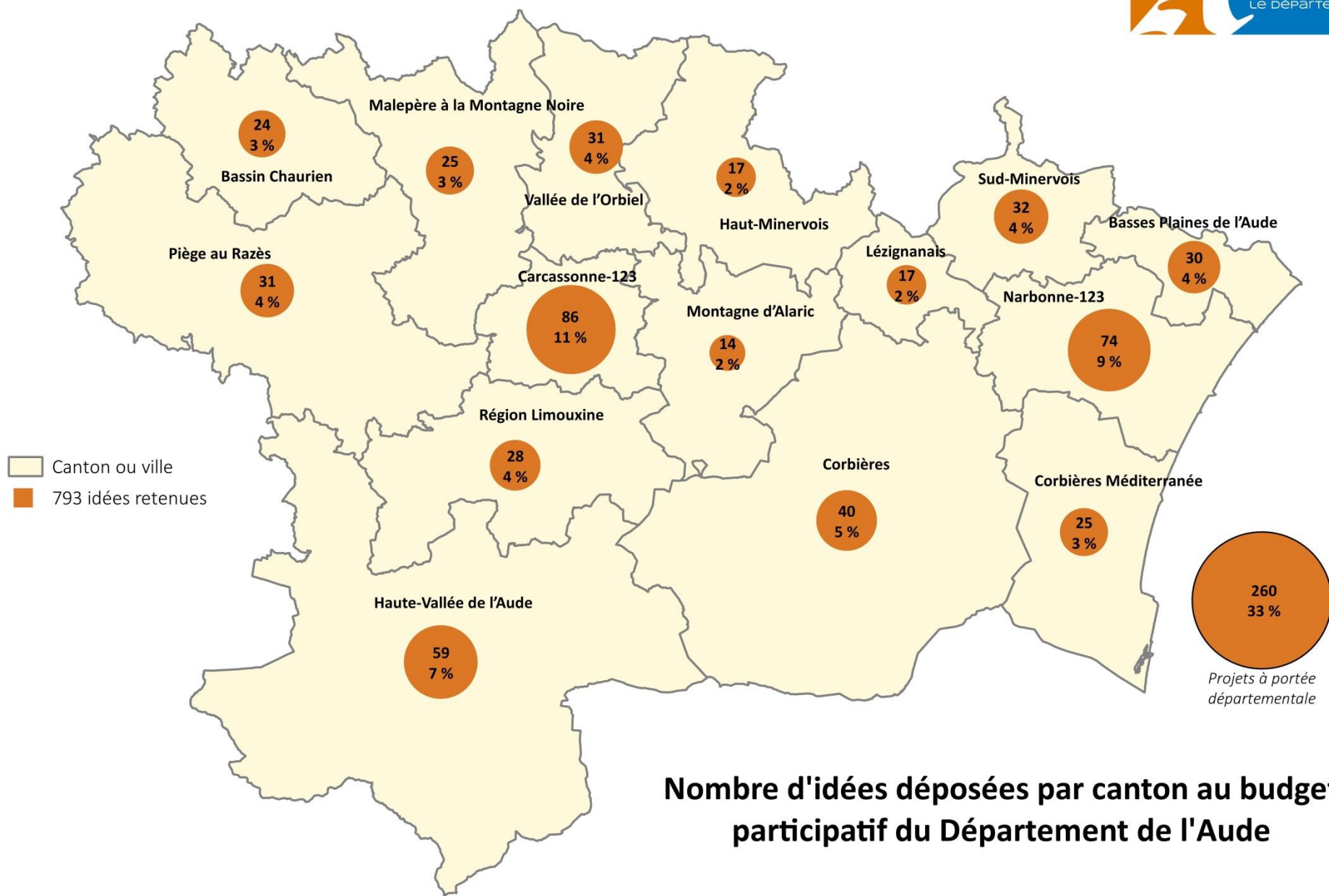


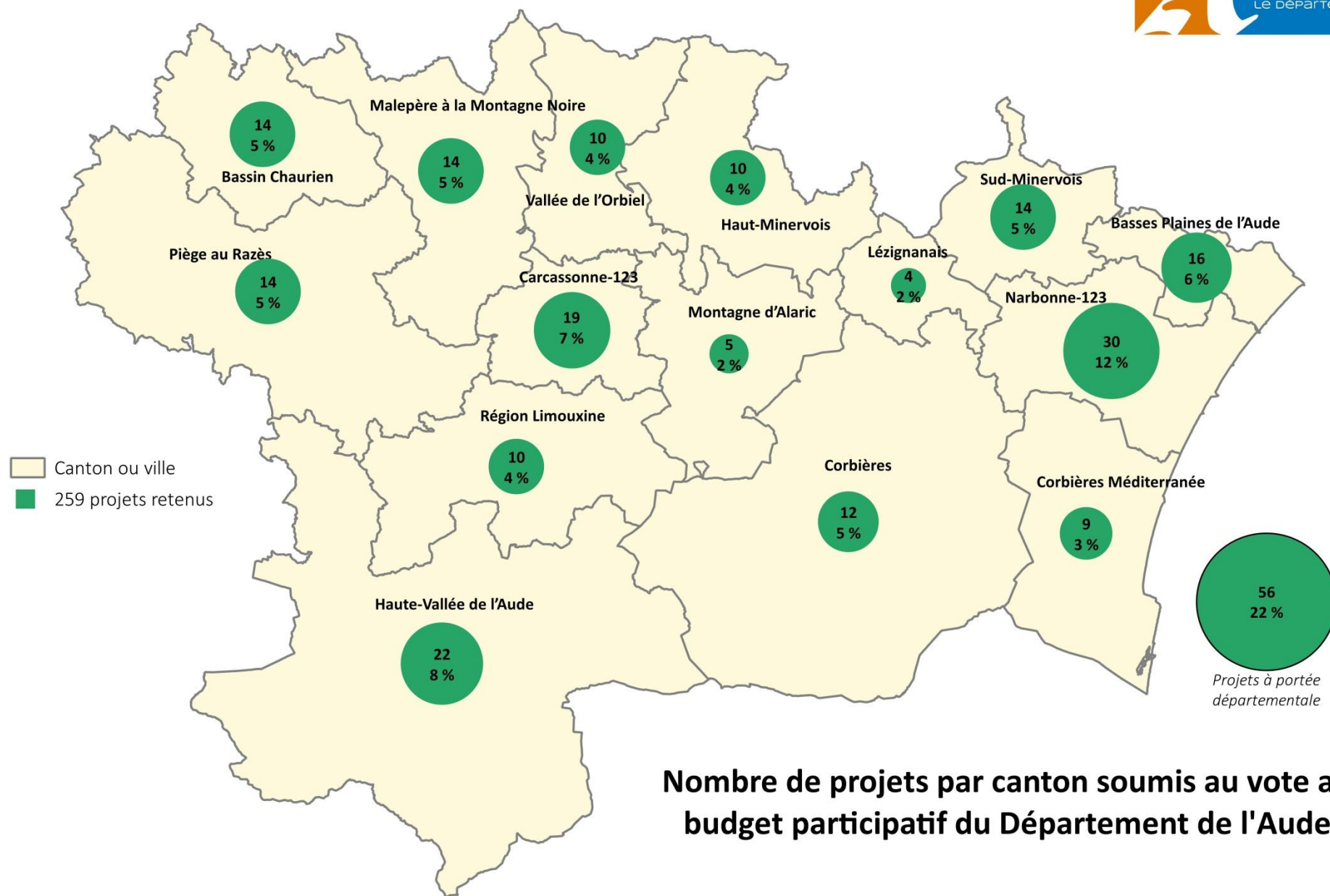
4.2. Analyse territoriale

Répartition par canton						
canton	793 idées		259 projets		31 lauréats	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Basses plaines de l'Aude	30	4%	16	6%	1	3%
Bassin Chaurien	24	3%	14	5%	0	0%
Corbières	40	5%	12	5%	2	6%
Corbières Méditerranée	25	3%	9	3%	0	0%
Haut Minervois	17	2%	10	4%	1	3%
Haute Vallée de l'Aude	59	7%	22	8%	2	6%
Malepère à la Montagne Noire	25	3%	14	5%	2	6%
Montagne d'Alaric	14	2%	5	2%	0	0%
Piège Haut-Razès	31	4%	14	5%	0	0%
Lézignanais	17	2%	4	2%	1	3%
Région Limouxine	28	4%	10	4%	1	3%
Sud Minervois	32	4%	14	5%	0	0%
Vallée de l'Orbiel	31	4%	10	4%	0	0%
Carcassonne 1, 2 ,3	86	11%	19	7%	3	10%
Narbonne 1, 2, 3	74	9%	30	12%	5	16%
Total des cantons	533	67%	203	78%	18	58%
Projet échelle départementale	260	33%	56	22%	13	42%
TOTAL	793	100%	259	100%	31	100%

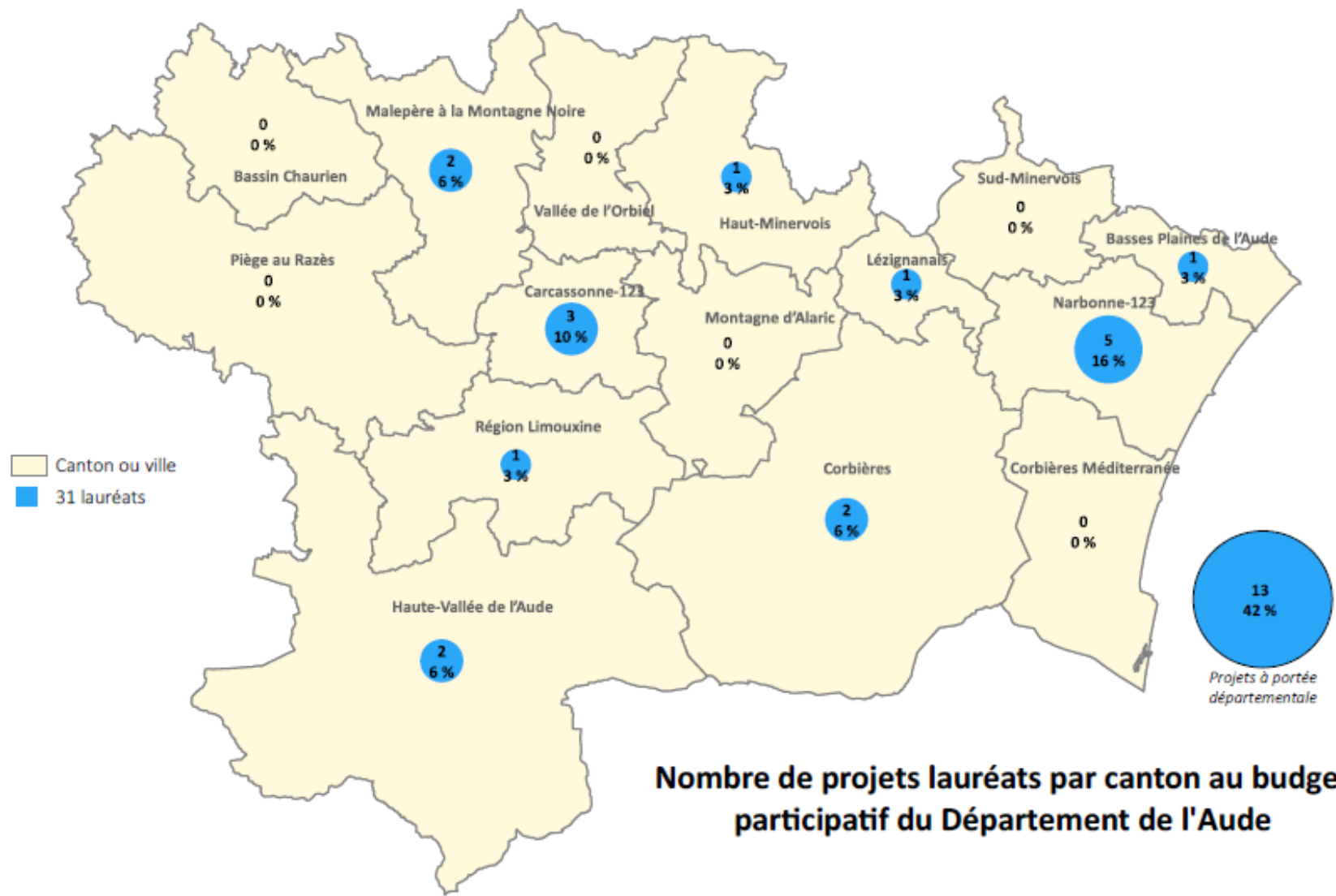
Le nombre de projets le plus élevé est, sans surprise, sur les territoires les plus densément peuplés, on observe également des dynamiques importantes dans deux cantons dits ruraux : Haute-Vallée de l'Aude et Corbières.

6 cantons n'ont eu aucun projet lauréat malgré un nombre de projets significatifs déposés.





Nombre de projets par canton soumis au vote au budget participatif du Département de l'Aude



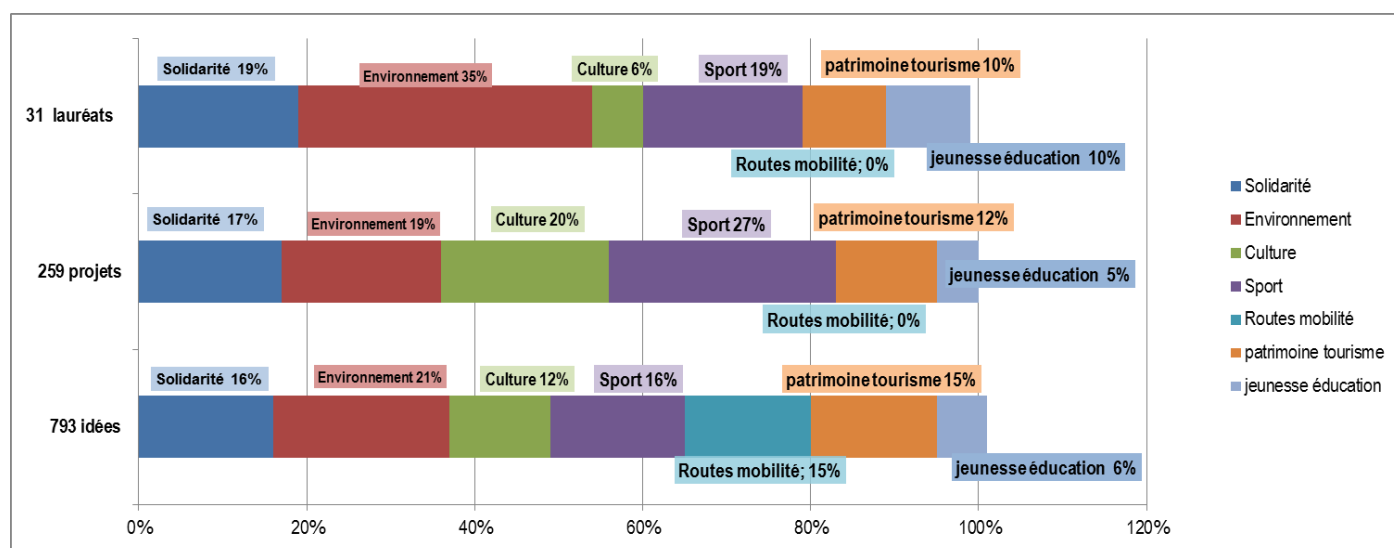
4.3. Analyse thématique

Répartition par thématique						
Thématique	793 idées		259 projets		31 lauréats	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Solidarité	126	16%	44	17%	6	19%
Environnement	166	21%	48	19%	11	35%
Culture	92	12%	51	20%	2	6%
Sport	127	16%	71	27%	6	19%
Routes mobilité	120	15%	Thème supprimé			
Tourisme et loisirs ⁽¹⁾	29	4%				
Valorisation du patrimoine ⁽¹⁾	46	6%	31	12%	3	10%
Agriculture et forêt ⁽¹⁾	37	5%				
Education ⁽²⁾	18	2%				
Jeunesse ⁽²⁾	16	2%	13	5%	3	10%
Innovation numérique ⁽²⁾	16	2%				
Total	793		259		31	

⁽¹⁾thèmes fusionnés = patrimoine et tourisme

⁽²⁾ thèmes fusionnés = éducation-jeunesse

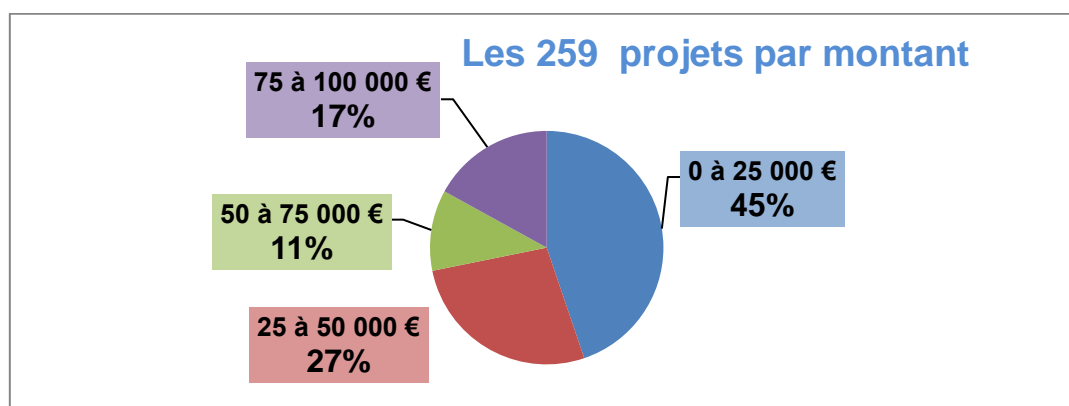
L'engagement du Département de consacrer une part importante du BP aux projets environnementaux (au moins 300 000€) a été respecté. Parmi les lauréats 35 % des projets relèvent de l'environnement largement devant les autres thèmes où le sport et les solidarités représentent respectivement chacun presque 20% des projets élus. Le thème « culture » qui représentait un des secteurs où il y avait le plus de projets (20%) est largement sous représenté parmi les projets lauréats (6%).



4.4. Analyse des données financières

Les données financières				
259 projets				
	global	Projets département	projets des communes de moins de 3000 hab	projet des communes de plus de 3 000 hab
Montant total	9 469 163 €	2 206 823 €	4 393 371€	2 868 969 €
Montant moyen	36 560€	39 407 €	33 795€	39 300 €
Mont médian	29 850€	35 080 €	22 540 €	32 300 €

Montant des projets par tranche	Nombre	%
0 à 25 000 €	116	45%
25 à 50 000 €	70	27%
50 à 75 000 €	29	11%
75 à 100 000 €	44	17%
Total général	259	100%



**72 % des projets ont un coût inférieur à 50 000€ et
45 % ont un cout inférieur à 25 000€**

	1 à 25 000 €	25 à 50 000 €	50 à 75 000 €	75 à 100 000 €
Culture	49%	22%	14%	16%
Environnement	56%	21%	8%	15%
Jeunesse et éducation	46%	31%	15%	8%
Patrimoine et tourisme	42%	35%	13%	10%
Solidarités	45%	27%	5%	23%
Sports	35%	31%	14%	21%
	45%	27%	11%	17%

	0 à 25 000 €		25 à 50 000€		50 à 75 000€		75 à 100 000€		
Culture	25	22%	11	16%	7	24%	8	18%	51
Environnement	27	23%	10	14%	4	14%	7	16%	48
Jeunesse et éducation	6	5%	4	6%	2	7%	1	2%	13
Patrimoine et tourisme	13	11%	11	16%	4	14%	3	7%	31
Solidarités	20	17%	12	17%	2	7%	10	23%	44
Sports	25	22%	22	31%	10	34%	15	34%	72
	116		70		29		44		

31 LAUREATS				
	global	projet départemental	projet des communes de moins de 3000 hab	projet des communes de plus de 3 000 hab
Total	1 461 894 €	653 440	376 654	443 200
moyenne	47 157 €	50 264 €	41 850 €	49 244€
médiane	41 700 €	49 000 €	33 400€	41 700 €

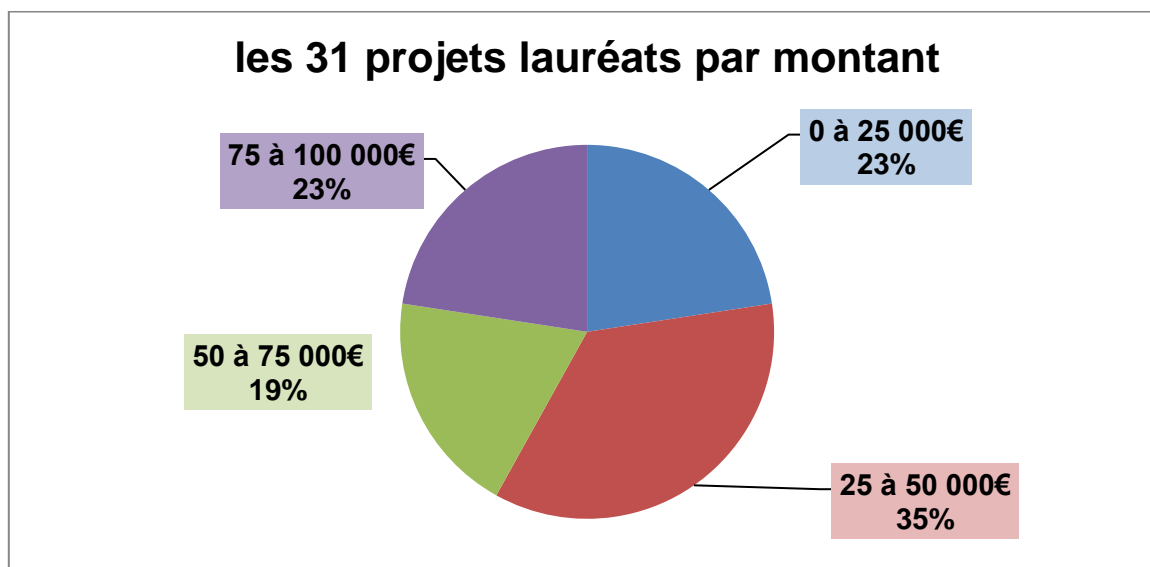
	Montant total		Montant moyen
Culture	95 900 €	7%	47 950 €
Environnement	358 607 €	24%	32 601 €
Jeunesse et éducation	174 294 €	12%	58 098 €
Patrimoine et tourisme	129 100 €	9%	43 033 €
Solidarités	381 693 €	26%	63 616 €
Sports	333 700 €	23%	55 617 €
	1 473 294 €	100 %	

Montant des projets par tranche	Nombre	%
0 à 25 000€	7	23%
25 à 50 000€	11	35%
50 à 75 000€	6	19%
75 à 100 000€	7	23%
	31	100%

58 % des projets lauréats ont un coût inférieur à 50 000€ (ce taux est de 72 % pour les projets candidats)

Le montant des projets lauréats dans les communes de moins de 3 000 habitants est beaucoup moins élevé (moyenne 33 400€) que le montant des projets départementaux (49 000 €) ou des projets dans les communes de plus de 3000 habitants (41 700 €).

Le classement des projets par montant est en concordance avec le classement par nombre : 7 % pour la culture et 24 % pour l'environnement



5. LES VOTES

A l'issue de la fin du vote numérique, le 16 septembre, les résultats ont été rendus public.

Les résultats :

Les participants aux votes, qui n'avaient pas sélectionné 4 projets et ceux dont la commune de résidence déclarée ne se situait pas dans l'Aude, n'ont pas été pris en compte conformément au règlement du budget participatif.

Nombre de votes	50 889
Nombre de votants (nb emails différents)	14 418
Nombre de votes validés	44 576 dont 708 votes non audois
Nombre de votants	11 144 dont 177 votants non audois
Nombre de votes audois validés	43 868
Nombre de votants audois validés	10 967

La pondération des résultats

Pour garantir un équilibre entre les projets dans les communes de plus et de moins de 3 000 habitants, nous avons remonté deux projets de la catégorie communes de plus de 3 000 habitants (classés en 43^{ème} et 51^{ème} places / au nombre de voix) et supprimé deux projets dans les communes de moins de 3 000 habitants (classé en 28^{ème} et 30^{ème} places / au nombre de voix).

Avant pondération	Nombre	Montants	%	Dont montants environnement	Nbre
Projet dans une commune de - de 3000 hab.	11	443 754€	30%	72 507€	3
Projet d'envergure départementale	13	653 440€	45%	219 150€	6
Projet dans une commune de + de 3000 hab.	7	364 700€	25%	118 900€	3
TOTAL	31	1 461 894€		410 557€	12
Enveloppe restante	38 106 €				

Après pondération	Nombre	Montants	%	Dont montants environnement	Nbre
Projet dans une commune de - de 3000 hab.	9	376 654 €	26%	20 007 €	2
Projet d'envergure départementale	13	653 440 €	44%	219 700 €	6
Projet dans une commune de + de 3000 hab.	9	443 200 €	30%	118 900 €	3
TOTAL	31	1 473 294 €		358 607 €	11
Enveloppe restante	26 706 €				

Le choix des modalités de pondération, dont l'objectif était de garantir un équilibre territorial entre urbain et rural tout en assurant une certaine équité territoriale par rapport à la répartition de la population audoise, n'a pas réellement produit les effets attendus.

En effet, les attentes exprimées dans le cadre de la consultation initiale sur le règlement étaient plutôt dans un souci de garantir la présence de projets même dans les petites communes rurales.

Canton	Nombre de vote	Population municipale			
		Pop municipale canton	% de votants	Pop de plus de 16 ans et plus	% de votants de plus de 16 ans
Les Corbières	894	16162	5,50%	13406	6,7%
La Malepère à la Montagne Noire	866	17262	5,00%	13722	6,3%
La Haute-Vallée de l'Aude	770	17971	4,30%	15457	5,0%
La Vallée de l'Orbiel	697	16804	4,10%	13321	5,2%
Le Haut-Minervois	509	15848	3,20%	12918	3,9%
Carcassonne (3 cantons)	1 636	57617	2,80%	37353	4,4%
La Piège au Razès	562	20099	2,80%	16131	3,5%
La Région Limouxine	559	19817	2,80%	16502	3,4%
Le Lézignanais	457	16864	2,70%	13293	3,4%
Le Sud-Minervois	607	23602	2,60%	18497	3,3%
Les Basses Plaines de l'Aude	542	21184	2,60%	17315	3,1%
Le Bassin chaurien	586	22571	2,60%	18262	3,2%
La Montagne d'Alaric	384	16038	2,40%	12937	3,0%
Les Corbières Méditerranée	537	22945	2,30%	19100	2,8%
Narbonne (3 cantons)	1 361	65476	2,10%	44651	3,0%
Total	10 967	37 0260	3,00%	28 2865	3,9%

Le nombre de votants représente 3 % de la population audoise et 4% des Audois de plus de 16 ans.

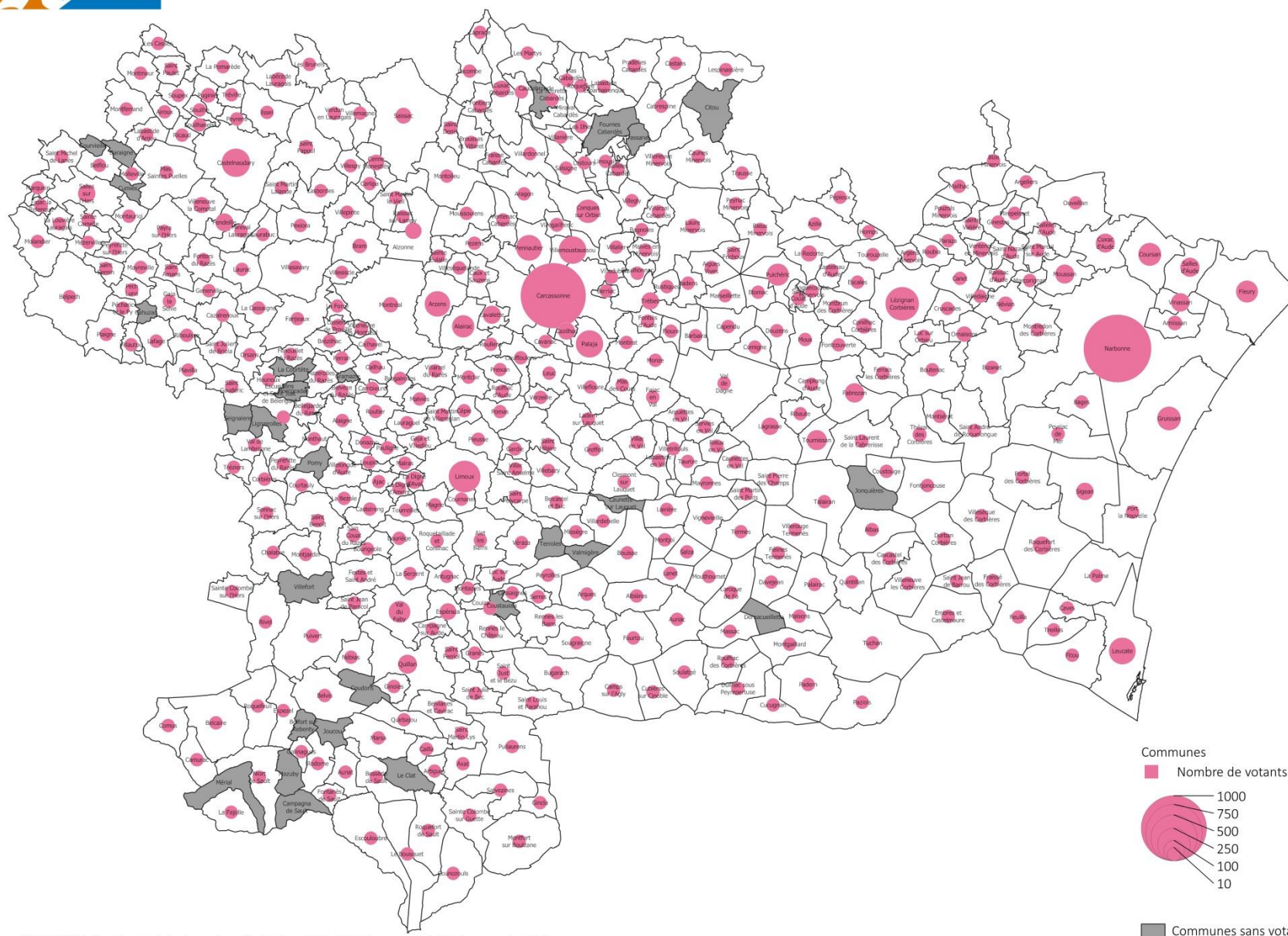
La mobilisation pour le vote est largement répartie sur tout le territoire audois en effet les votants résident dans 405 communes différentes.

On observe de très fortes mobilisations sur de très petites communes rurales.

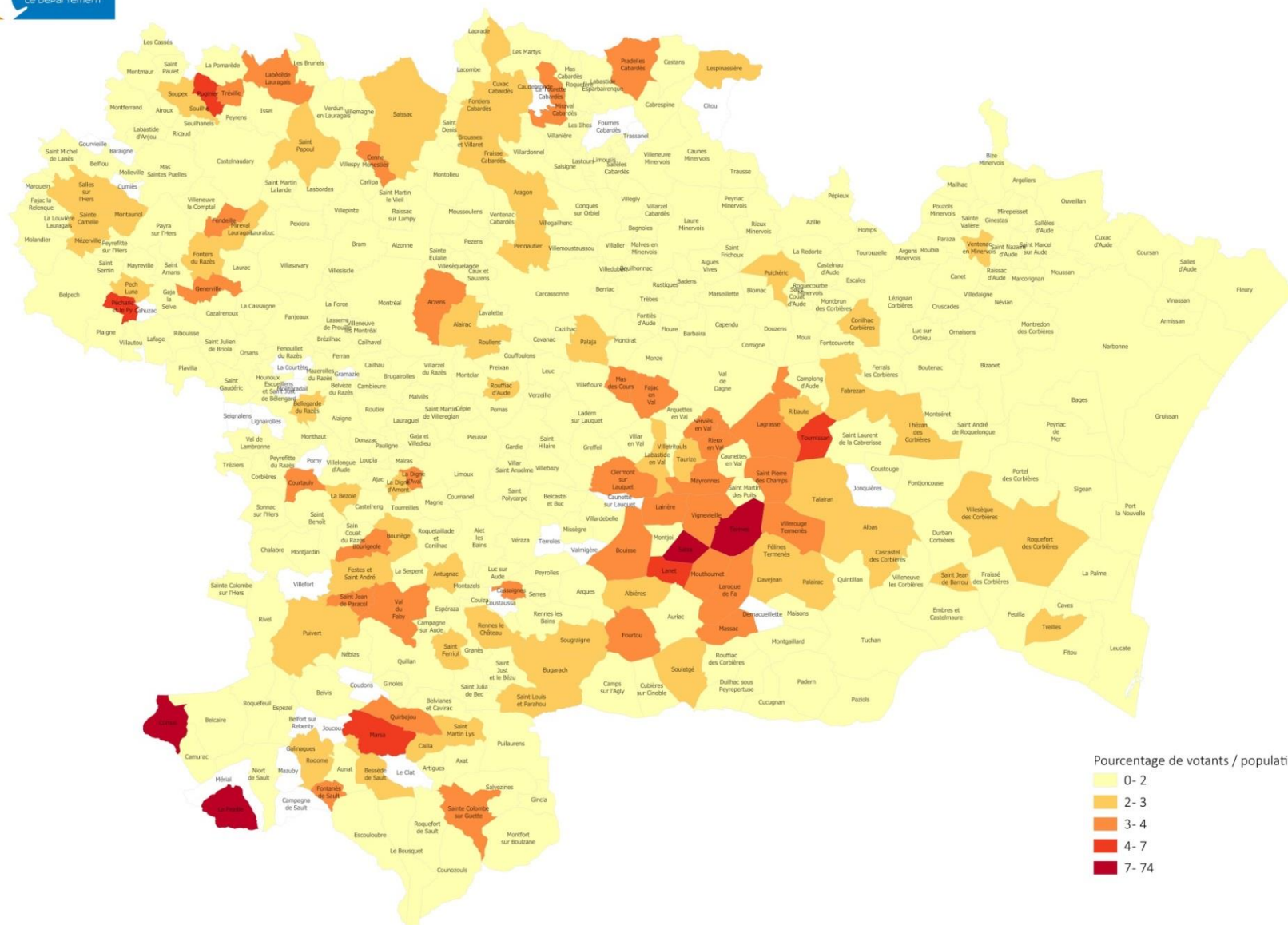
Les 19 communes où plus de 15 % de la population a participé au vote			
Nom commune	Nombre de votants	Population communale	% pop com
Comus	34	43	79%
Termes	24	38	63%
Salza	10	17	59%
La Fajolle	7	11	64%
Tournissan	95	272	35%
Puginier	51	152	34%
Lanet	16	50	32%
Pécharic-et-le-Py	6	27	22%
Marsa	4	18	22%
Courtauly	15	73	21%
Massac	6	29	21%
Fontanès-de-Sault	1	5	20%
Val-du-Faby	111	562	20%
Lairière	10	52	19%
Sainte-Colombe-sur-Guette	8	46	17%
Saint-Pierre-des-Champs	30	181	17%
Saint-Jean-de-Paracol	20	124	16%
Miraval-Cabardès	7	46	15%
Cenne-Monestiés	60	401	15%



Répartition des votants



Source : BD TOPO IGN, Direction générale des services. Réalisation : Cellule SIG, Département de l'Aude septembre 2020



Source : BD TOPO IGN, Direction générale des services. Réalisation : Cellule SIG, Département de l'Aude septembre 2020

6. LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DU BUDGET PARTICIPATIF

6.1. Un bilan construit avec la commission de suivi

Dans le cadre de la mise en place de cette expérimentation du premier budget participatif de l'Aude, l'engagement avait été pris de dresser un bilan - évaluatif du dispositif pour établir des préconisations afin de renouveler ce type d'expérience.

Comme initialement prévu, la commission de suivi a participé activement à l'élaboration de ce bilan évaluatif en fixant son cadre lors de la réunion du 20 octobre 2020. Il est décidé par la commission de suivi de constituer un groupe de travail dédié au suivi de l'évaluation au côté de l'équipe technique :

- **Mesurer si les objectifs initiaux ont été atteints**
 - Permettre aux audois de proposer et réaliser des projets qui leur tiennent à cœur
 - Favoriser l'engagement et la citoyenneté des Audois sur des projets qui les concernent directement, les faire se mobiliser pour une cause qui leur tient paraît essentielle
 - Innover et expérimenter de nouvelle façon de faire avec les audois
 - Garantir l'implication des Audois tout au long du dispositif
- **Identifier des pistes d'amélioration pour un futur budget participatif**

Au-delà de l'analyse des données et des différentes phases du budget participatif, le bilan évaluatif a été complété par :

- **Une analyse atouts /faiblesses/ piste d'amélioration auxquels ont contribué les membres de la commission de suivi sur 5 thèmes**
 - Le sens de la démarche : retour sur cette première édition du budget participatif, sentiment général, l'impact de cette démarche participative ...
 - Les idées/ les projets : le nombre reçu, les types de projets, les montants, les thèmes, la façon de les collecter ...
 - L'accompagnement : le passage de l'idée au projet, le rôle de l'équipe technique, le rôle de la commission de suivi ...
 - La communication : la visibilité de cette démarche, les types de support, ...
 - Le vote : les modalités d'organisation, le travail sur la pondération géographique, le nombre de votes ...
 - La commission de suivi : son fonctionnement, sa place dans la démarche, le nombre de réunions, les sujets abordés ...
- **Un questionnaire en ligne pour les 259 porteurs de projet sur le mois de novembre 2019**

Le questionnaire porté sur :

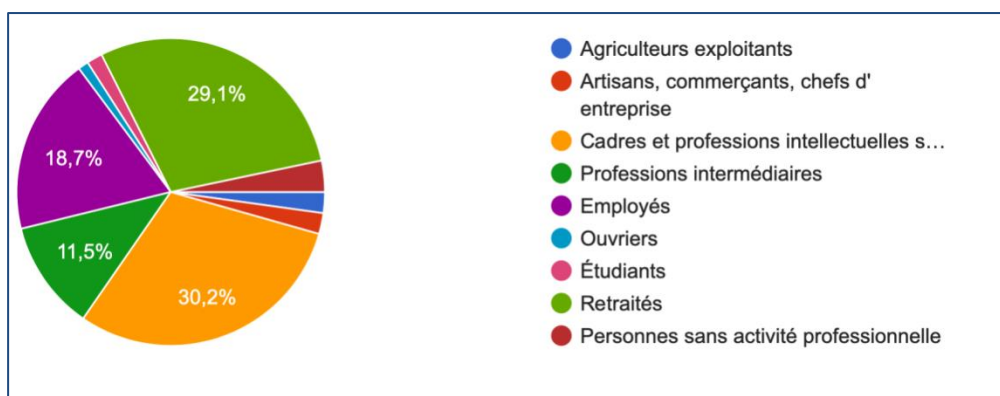
- le profil des répondants,
- l'accompagnement,
- la communication,
- le vote,
- le budget participatif et l'implication citoyenne

182 porteurs de projet ont répondu au questionnaire.

6.2. Le retour des porteurs de projets

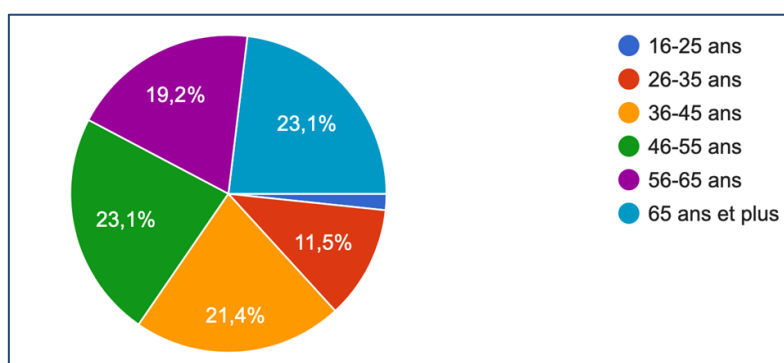
Les principaux enseignements

Les cadres et professions intellectuelles supérieures et les retraités sont les deux catégories les plus représentées



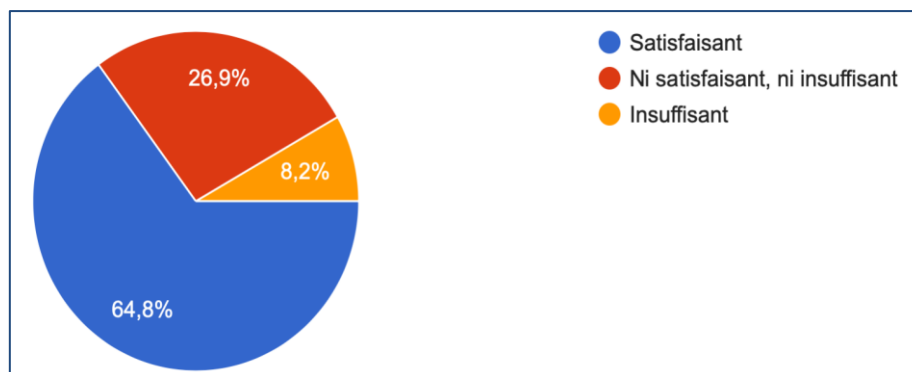
Les étudiants, les ouvriers, les agriculteurs et les personnes sans activité professionnelle sont les grands absents de ce budget participatif (moins de 10,5% en tout).

Les jeunes de moins de 25 ans (1,6% des répondants) sont les grands absents (aucun lauréat de moins 25 ans).



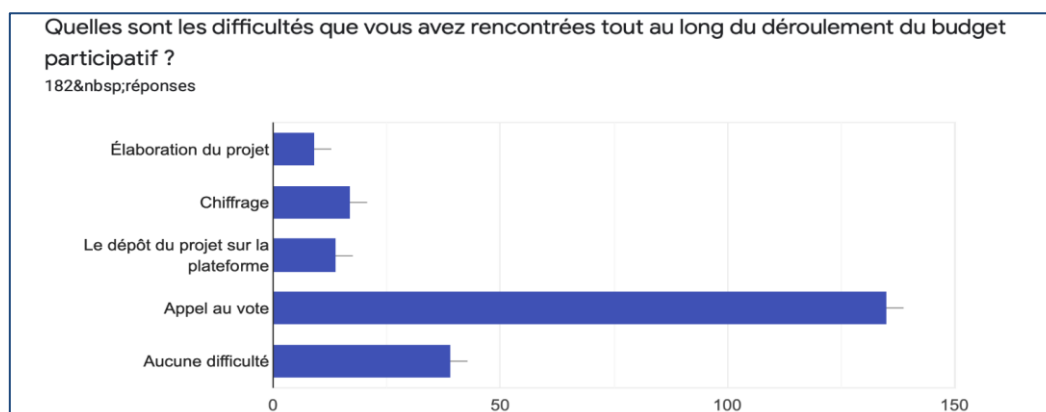
97,3% des répondants ont déposé leur idée via la plateforme numérique. Sur les 5 projets déposés via un bulletin papier 4 sont des projets lauréats.

**L'accompagnement est jugé par les porteurs de projets globalement satisfaisant
seulement 8,2% l'ont qualifié d'insuffisant**



Parmi les porteurs de projet satisfaits, les raisons qui reviennent le plus sont	Pour les porteurs de projet qui ne sont pas satisfaits, les principaux motifs sont
<ul style="list-style-type: none"> la réactivité et rapidité des équipes le suivi l'écoute, la bienveillance, la disponibilité la réponse aux questions et doutes le conseil 	<ul style="list-style-type: none"> l'absence de rencontre en raison de la crise sanitaire le manque d'aide pour gérer la partie numérique accompagnement insuffisant sur la phase amont : structuration et montage du projet, besoins de savoir plutôt les étapes et les pièces à fournir

Le vote : la principale difficulté du dispositif



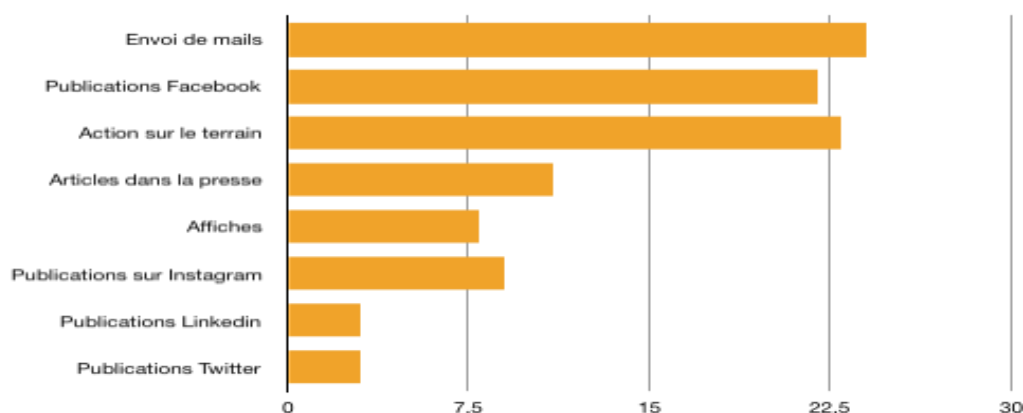
La principale difficulté soulevée par 74,2% des répondants est la phase du vote.

- 1^{ère} difficulté : **vote uniquement en ligne et pendant les vacances scolaires**
- 2^{ème} difficulté : **démarche de vote techniquement difficile**

Conséquence : un nombre de votant (environ 11000) jugé insuffisant pour 70,3% des répondants

Une communication qui repose principalement sur l'envoi de mails et les publications sur Facebook

87% des répondants ont envoyé des mails à leur réseau pour inciter au vote



D'autres initiatives ont été repérées : campagne sms et téléphonique, ateliers et tutoriels d'aide au vote, sites web des associations

Difficulté soulevée : les inégalités face à la force des réseaux

Les votes sont basés sur la capacité de chaque association à mobiliser autour de son projet. De très grande différence entre les petites associations qui ont envoyé moins de 100 mails et les grosses associations qui en envoient jusqu'à 9600. Cette inégalité liée à la force du réseau de chacun est un problème soulevé par certains porteurs de projets, qui soulignent une inégalité.

Et après : des porteurs de projet prêts à participer de nouveau

79,1% des répondants seraient prêts à participer de nouveau si le Département mettait en place une nouvelle édition malgré les déceptions de certains porteurs de projet, la crise sanitaire et les nombreuses difficultés techniques et numériques rencontrées pendant la phase de vote.

Les arguments	
Oui	Non
Un besoin réel de l'association : - cette aide est la condition de réalisation du projet - pérennité de la structure Création d'une dynamique collective, fédératrice : permet de vérifier les attentes des citoyens , appropriation des projets par les habitants, mobilisation citoyenne Favorise l' innovation et l'approche environnementale	Démarche trop longue, trop lourde, trop compliquée Trop de difficultés / au vote électronique Le BP favorise les grandes associations Pas assez de lauréats / au nombre important d'idées Pas assez de projets culturels

Le budget participatif : outil de démocratie participative

Près de 70% des répondants seraient prêts à participer à d'autres démarches mises en place par le Département en matière de démocratie participative.

- 76,4% considèrent le BP comme un outil qui permet de décider librement des projets qu'on souhaite voir sur le territoire
- 73,1% considèrent que le BP rapproche les citoyens
- 83,5% considèrent que le BP fait apparaître de nouveaux projets dans le débat public

Les propositions d'amélioration

↪ Corriger les inégalités d'accès au dispositif

- Entre associations : des associations avec un réseau très important face à de toutes petites associations
- Entre associations et particuliers : les modalités du budget participatif n'encouragent pas beaucoup les particuliers, les citoyens lambdas, à participer (ils ont peu de moyens, peu de réseaux, sont découragés à l'idée de créer une association...)

↪ Favoriser la participation des plus jeunes (moins de 25 ans, étudiants, etc.)

↪ Mener une communication de terrain, intervenir en présentiel, se déplacer pour expliquer le dispositif...

↪ Simplifier le vote

- Fracture numérique qui empêche une partie de la population à participer
- Parcours utilisateur trop complexe qui décourage les potentiels votants

Des acquis à conserver

↪ La réactivité, l'écoute, le suivi et la bienveillance de l'accompagnement sont mis en avant

↪ Les réunions publiques doivent être reconduites pour accompagner les porteurs de projet tout au long des phases (en communiquant davantage pour que plus de personnes soient au courant)

6.4. Les premières pistes préconisations

A partir de l'ensemble de ces éléments, le travail avec la commission de suivi a permis de formaliser des premières pistes d'amélioration pour renouveler la démarche de budget participatif :

A. LA DEMARCHE

Élargir la mobilisation

- Mobiliser les fédérations et associations d'éducation populaire pour relayer la mobilisation auprès des habitants
- Mettre en place des actions en direction des publics dits « éloignés »
- Travailler en direction de la jeunesse : l'objectif est que les jeunes soient porteurs d'initiatives et mobilisés dans ces démarches. Plusieurs pistes ont été évoquées :
 - Ouvrir le dépôt d'idée aux collégiens
 - Mettre en place un budget participatif dans les collèges à vocation pédagogique autour de la citoyenneté
 - Créer une enveloppe « jeunes » pour les porteurs de moins de 20 ans ?
 - Ouvrir le vote des moins de 16 ans ?

Mieux garantir l'équité territoriale et géographique

A partir du constat que les critères de pondération du vote n'ont pas eu d'effet sur la répartition des projets sur l'ensemble du territoire, des pistes ont été débattues par les membres de la commission

- Conduire des animations de proximité pour mobiliser plus largement
- Apporter un accompagnement renforcé aux porteurs de projets sur la phase de l'appel aux votes
- Baisser le montant des projets éligibles (de 100 000 € à 50 000 €) permettrait de retenir plus de projets ce qui participerait sûrement à une meilleure répartition des projets

Un débat a été engagé sur la question de garantir au moins un projet par canton ou EPCI, voire de mettre en place des enveloppes territoriales.

Mieux définir la notion « d'intérêt général »

Au regard des questions soulevées sur l'instruction des idées, il apparaît nécessaire de préciser cette notion. Plusieurs pistes ont été évoquées comme l'intégration de notions complémentaires telles que l'utilité sociale, la dimension collective des projets et initiatives ou le libre accès aux équipements financés, etc.

Dans tous les cas ce point devra être travaillé en lien avec la commission de suivi.

Eclaircir la place des communes et des collectivités

Les questions soulevées par plusieurs projets portés par des associations mais devant se réaliser sur un terrain ou bâtiment communal ont mis en évidence un nécessaire éclaircissement de ce point pour les prochaines éditions du budget participatif.

B. LES PROJETS

Cibler les initiatives citoyennes et les petits projets

Au regard des éléments statistiques, 72 % des 259 projets avaient un coût inférieur à 50 000€, la commission de suivi propose d'abaisser le montant maximum des projets à 50 000€.

D'autres points ont été débattus comme la taille des associations pouvant concourir au budget participatif ou le fait de proposer des entrées thématiques pour le prochain budget participatif.

C. L'ACCOMPAGNEMENT

Mettre en place de l'accompagnement collectif

La nécessité de travailler sur des temps collectifs d'accompagnement : créer des ateliers collectifs dans les territoires du type « la fabrique des projets » pour susciter les initiatives et créer des complémentarités entre les projets

Être plus précis dans le règlement

Démarrer l'accompagnement des initiatives dès le dépôt d'idées pour engager la phase de transformation en projet (sans attendre la fin de la phase de dépôt d'idées)

Donner le « déroulé » complet de la démarche dès le démarrage, dans le règlement pour éviter « les interprétations » et le partager avec tous les porteurs de projet.

Adapter les moyens humains aux ambitions du projet

Associer plus fortement et plus en amont les « services » de la collectivité

Intégrer la communication et les affaires juridiques tout au long de la démarche

Constituer un groupe projet resserré qui est au cœur de la démarche et un groupe élargi avec des référents dans les différentes directions

Créer des partenariats avec d'autres structures qui pourraient assurer une partie de l'accompagnement (ESS, éducation populaire...)

Retravailler sur les outils comme la plateforme, le volet gestion de projets pour une plus grande efficacité et un meilleur suivi

D. LE VOTE

Simplifier la démarche de vote et augmenter le nombre de votants

- Proposer le vote « papier » (urnes dans les mairies, ...) qui n'a pu être mis en place à cause de la pandémie
- Améliorer l'accès au vote pour les personnes en situation de handicap (en particulier sur la plateforme)
- Changer la période de vote en évitant la période estivale
- Améliorer la « visibilité » sur la plateforme numérique
- La commission de suivi propose de maintenir l'obligation du vote pour plusieurs projets mais s'interroge sur le fait de fixer un nombre exact (au moins 2 projets et maximum 4 par exemple)

D'autres points ont fait l'objet de débats au sein de la commission de suivi comme

- Elargir le vote en ne le limitant pas aux seuls habitants de l'Aude ou en abaissant l'âge pour participer au vote
- Augmenter les contrôles ou conserver le système d'engagement sur l'honneur des votants

E. LA COMMISSION DE SUIVI

Maintenir et renouveler la commission de suivi

Une commission qui serait permanente où chaque membre « tiré au sort » après une année, laisserait sa place aux nouveaux « tirés au sort » en assurant un « passage de relais » aux nouveaux membres

Poursuivre le tirage au sort sur des listes de citoyens volontaires tout en s'assurant d'une représentativité territoriale

Conserver la mixité élus / non élus et la parité femmes/ hommes

Former les membres de la commission à leur rôle

Sensibiliser les personnes à leur fonction pour qu'ils osent prendre la parole, les rassurer. Leur rappeler leur droit et leur obligation, les former à la chose publique.

F. La COMMUNICATION

Développer une communication plus intégrée en lien avec les valeurs des démarches participatives

Développer une communication plus territorialisée : promotion des projets en proximité

Utiliser de manière plus importante les relais d'information que sont les mairies

Améliorer les outils

Sur la plateforme : augmenter le nombre de filtres pour l'affichage des projets pour affiner les recherches, possibilité de créer des « paniers » afin que le votant puisse faire une présélection avant de voter,

Créer un catalogue du type PDF en ligne pour faciliter la prise de connaissance des projets

Créer des temps collectifs d'animation : marchés, forums, événements (/ hors COVID)



Bilan

BUDGET PARTICIPATIF 2020

CRÉONS L'AUDE QUI NOUS RESSEMBLE
BUDGET PARTICIPATIF 2020

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
DU 5 AU 28 JUIN
DANS VOS CANTONS
Calendrier complet sur aude.fr

ETAPE 01 On définit les règles ensemble

BUDGET PARTICIPATIF 2020
CRÉONS L'AUDE QUI NOUS RESSEMBLE

Et vous, que feriez-vous avec **1,5 M€?**

Je propose mes idées **JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE** sur jeparticipe.aude.fr

BUDGET PARTICIPATIF 2020
CRÉONS L'AUDE QUI NOUS RESSEMBLE

259 PROJETS imaginés par les Audois
A vous de choisir!

VOTE

BUDGET PARTICIPATIF 2020
CRÉONS L'AUDE QUI NOUS RESSEMBLE

DECouvrez LES PROJETS LAUREATS EN DIRECT SUR FACEBOOK
Mercredi 16 septembre 2020 à 17h00.

BUDGET PARTICIPATIF 2020
CRÉONS L'AUDE QUI NOUS RESSEMBLE

Projet financé à 100% PAR LE BUDGET PARTICIPATIF DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Session du 15 avril 2021

Document réalisé par les services du Département